

+100%

+75%

+50%

+25%

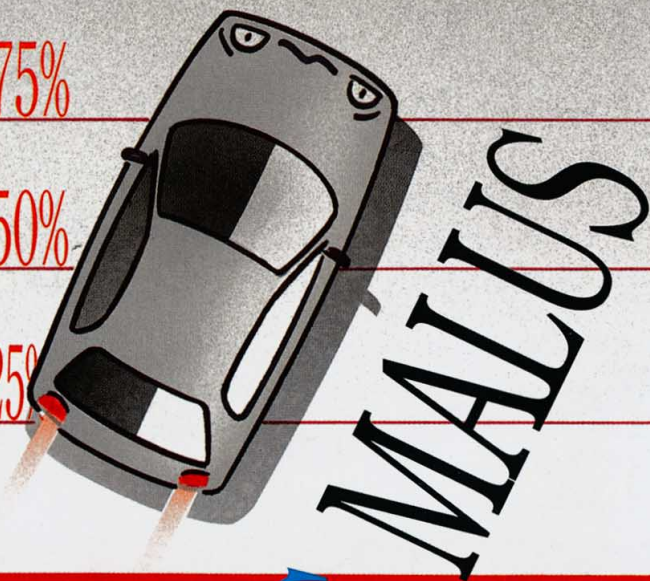
-5%

-10%

-15%

-25%

-30%



LE BONUS MALUS



CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DE L'ASSURANCE
2, RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN, 75009 PARIS.



L'automobiliste qui ne cause pas d'accident bénéficie d'une réduction de sa cotisation : c'est le bonus.

Le responsable d'un ou de plusieurs accidents paye son assurance plus cher : c'est le malus.



Les règles du bonus-malus, fixées par arrêté ministériel, sont les mêmes pour tous.

Comment est calculé votre bonus malus ?

Les accidents pris en compte

Votre assureur ne tient compte que des accidents dont vous avez été responsable pendant un an. Toutefois, les accidents survenus dans les deux mois précédant votre échéance annuelle ne seront pris en compte que l'année suivante.

Exemple : l'échéance annuelle de votre contrat est le 1er janvier. Seuls les accidents survenus entre le 1er novembre 1992 et le 31 octobre 1993 sont pris en compte pour l'échéance de janvier 1994. L'assureur attend l'échéance annuelle suivante pour vous appliquer un malus si ces accidents sont survenus en novembre ou décembre 1993.

Vous faites jouer vos garanties facultatives dommages parce que votre voiture a brûlé ou été volée, que ses glaces ont été brisées, qu'elle a été accidentée en stationnement sans responsable connu. Ces événements sont sans effet sur l'évolution de votre bonus.

Votre bonus ou votre malus

Votre avis d'échéance ou appel de cotisation mentionne votre bonus ou votre malus sous forme de coefficient.

Bonus : votre cotisation Diminue...



...de 5 % par rapport à votre cotisation de l'année précédente, si vous n'avez été responsable d'aucun accident.

Si vous atteignez le bonus maximal, vous paierez demi-tarif.

Malus : votre cotisation augmente



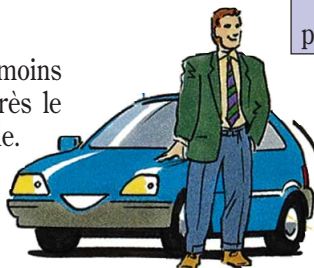
– Pour chaque accident dont vous êtes totalement responsable, votre cotisation augmente de 25 %.

– Pour chaque accident dont vous êtes partiellement responsable, votre cotisation augmente de 12,5 %.

Le malus maximal, rarement atteint, multiplie la cotisation par 3,5.

Pas d'accident deux années de suite : vous revenez au tarif de base si votre malus vous avait amené à le dépasser.

Vous êtes au bonus maximal depuis au moins trois ans. Vous conservez votre bonus après le premier accident dont vous êtes responsable.



Deux conducteurs, deux histoires de bonus-malus

Imaginons un tarif de base identique pour les deux
Conducteurs : 5 000 F, sans changement pendant 5 ans.

Situation en 1990

pas d'accident*
pendant 12 ans
coefficient: 0,51
 $5\ 000 \times 0,51$
 $= 2\ 550\ F$

pas d'accident*
pendant 4 ans
coefficient: 0,80
 $5\ 000 \times 0,80$
 $= 4\ 000\ F$

1991

pas d'accident*
coefficient : 0,50
 $2\ 500\ F$

un accident**
 $0,80 \times 1,25 = 1$
 $5\ 000\ F$

1992

pas d'accident*
coefficient : 0,50
 $2\ 500\ F$

nouvel accident* *
 $1 \times 1,25 = 1,25$
 $6\ 250\ F$

1993

pas d'accident*
coefficient : 0,50
 $2\ 500\ F$

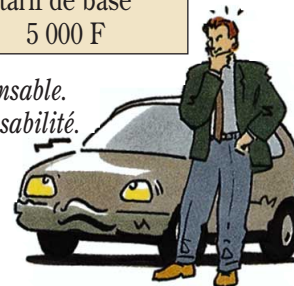
pas d'accident*
 $1,25 \times 0,95 = 1,18$
 $5\ 900\ F$

1994

un seul accident
après trois ans
de bonus maximal
nouvelle règles
pas de malus $2\ 500\ F$

deux ans sans
accident* :
retour au
tarif de base
 $5\ 000\ F$

* dont il serait responsable.
** et 100 % de responsabilité.



Ce cas particulier est-il le vôtre ?

Vous changez de voiture

Changer de voiture est sans effet sur le bonus-malus tant que le (ou les) conducteur(s) reste(nt) le(s) même(s). En revanche, vous allez peut-être changer de tarif (voiture plus puissante...).



Vous n'êtes plus le conducteur habituel de votre voiture

Chaque conducteur a son propre bonus qu'il conserve en changeant de voiture. Si le nouveau conducteur n'a jamais été assuré, il n'a ni bonus ni malus.



Vous changez d'assureur

Vous emportez avec vous votre bonus malus.

Demandez à l'assureur que vous quittez un relevé d'informations sur lequel figurent votre coefficient de bonus malus et les éventuels accidents



survenus au cours des cinq années précédentes. Votre nouvel assureur tiendra compte de ces informations pour établir la nouvelle cotisation.

Vous êtes...

**chauffeur de taxi,
représentant, médecin,
visiteur médical**



ou exercez une autre profession qui implique de nombreux déplacements. Vous avez donc une assurance " tournées " ou " tous déplacements " : Votre bonus s'améliorera plus vite. Votre malus s'aggravera moins vite.

Vous assurez les véhicules de votre entreprise

Votre contrat d'assurance peut comporter des règles différentes de bonus-malus pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, ceux de transport public de marchandises ou de voyageurs, ou s'il garantit plus de trois véhicules utilisés pour les besoins de l'entreprise, que ces véhicules vous appartiennent ou appartiennent à vos collaborateurs.

